Volet technique

Investissements dans les équipements d’incorporation de matière première issue du recyclage (MPR)

# Table des matières

[1. Description détaillée de l’opération 2](#_Toc61255777)

[2. Suivi et planning du projet 2](#_Toc61255778)

[3. Engagements spécifiques 2](#_Toc61255779)

[4. Rapports / documents à fournir lors de l’exécution du contrat de financement 2](#_Toc61255780)

# Description détaillée de l’opération

Présenter les éléments qui permettront à l’ADEME d’apprécier l’intérêt du projet en fonction des critères suivants :

* Pertinence du projet vis-à-vis de la filière (collecte-tri, recyclage, incorporation) pour la matière étudiée,
* Pertinence du projet sur le territoire le cas échéant selon les filières (intégration ou compatibilité avec la planification régionale, cohérence avec les installations déjà existantes sur le territoire du projet, …),
* Choix du process : caractéristiques et performances,
* Sécurité d’approvisionnement à partir de l’étude des gisements de MPR mobilisables,
* Pérennité des débouchés des flux produits,
* Coûts d’investissement et de fonctionnement,
* Impacts environnementaux et impacts en terme d’emplois.
* Part de MPR incorporée en remplacement de matière vierge.

**Indicateurs à préciser :**

* Tonnage annuel prévisionnel supplémentaire de MPR incorporé ou modification de la qualité de la MPR utilisée
* Type de matériau: plastique, papier, carton, métaux ferreux, métaux non ferreux, textiles, verre, autre
* Tonnage annuel de plastique concerné (le cas échéant préciser le total et le détail par résine)
* Chiffre d’affaires crée ou maintenu grâce au projet :
* Emploi crée ou maintenu grâce au projet :
* Impacts environnementaux

# Suivi et planning du projet

Insérer un planning prévisionnel du projet, en intégrant les démarches administratives.

# Engagements spécifiques

Le bénéficiaire s’engage à réaliser une fiche de valorisation publique de l’opération.

Le bénéficiaire s’engage à répondre aux enquêtes de l’ADEME et de ses partenaires (notamment ceux en charge de l’observation).

# Rapports / documents à fournir lors de l’exécution du contrat de financement

Selon les indications du contrat, vous devrez nous transmettre un ou plusieurs des rapports ci-dessous :

**Rapport intermédiaire :**

Ce rapport comportera l’état d’avancement des installations/acquisitions à mi-parcours du projet.

**Rapport final :**

Ce rapport comportera à minima**:**

* Les éventuelles modifications de l’opération et les éventuelles difficultés rencontrées ;
* Un rapport technique précisant le déroulement de l’opération et le bilan (le cas échéant, ce rapport pourra comporter des éléments d’appréciation sur le fonctionnement de l’installation sur une durée d’au moins 6 mois)
	+ Augmentation de MPR utilisées (% et tonnes) ou modification de la qualité de MPR utilisée,
	+ Création ou maintien d’emplois,
	+ Pérennisation de la relation client-fournisseur (durée de l’engagement) et équité du plan d’approvisionnement (tarif d’achat),
	+ Origine géographique de l’approvisionnement en MPR

Il peut également contenir tous autres éléments que le bénéficiaire jugera utiles de joindre en annexe tels que photos du site et des équipements, supports de présentation des équipements, etc.

**3 ans après la mise en service**

Le porteur de projet doit fournir un suivi des performances de son installation durant 3 ans après la mise en service. Ce suivi pourra notamment inclure les informations suivantes :

* Augmentation de MPR utilisées (%) ou modification de la qualité de MPR utilisée,
* Création d’emplois,
* Pérennisation de la relation client-fournisseur (durée de l’engagement) et équité du plan d’approvisionnement (tarif d’achat),
* Origine géographique de l’approvisionnement en MPR